

MEMBRES DU CONSEIL DISCIPLINAIRE DES ÉVÊQUES

Durée des fonctions : 6 ans

Nombre de personnes à élire : 5 évêques élus par la Chambre des Évêques, 2 membres du clergé (diacre ou prêtre) et 2 laïcs élus par la Chambre des Députés

Description du poste : Le Conseil disciplinaire des évêques (DBB) est un tribunal de l'Église qui est compétent en matière d'affaires de discipline des évêques, pour connaître des appels d'évêques interjetés à la suite d'une imposition de restrictions sur le ministère ou du placement en congé administratif et pour décider des questions de juridiction comme prévu au Canon IV. 19.5. (Cette description est tirée du Canon IV.17.3.)

Qualités que doivent avoir les candidats : Les membres du Conseil disciplinaire des évêques doivent bien connaître les Canons, comprendre les objectifs et les processus du Titre IV, accepter un processus qui comporte à la fois réconciliation et justice, et être capables d'articuler cet objectif d'une manière qui ne nie pas et ne diminue pas la douleur de ceux qui se sentent lésés. La compassion, la détermination à trouver des solutions/résolutions qui restent fidèles aux Canons d'une manière qui serve l'objectif prioritaire de réconciliation, et la clarté au sujet des comportements acceptables/inacceptables, sont toutes des qualités essentielles pour les membres du Conseil. Un raisonnement analytique et la capacité à trouver un équilibre entre la lettre et l'esprit de la loi sont également essentiels. Il est essentiel que les titulaires aient des connaissances en informatique et en accès Internet. Les candidats doivent être en mesure de préserver la confidentialité des informations et de comprendre qu'elles ne peuvent être partagées que dans les limites fixées par le processus du titre IV.

Fonctions du poste :

Nombre de réunions : Une réunion en face à face de deux jours au début du triennat. Tous les autres travaux se font par téléconférence

Comités : Le Panel de référence comprend le Responsable d'évaluation préliminaire, le Président du Conseil disciplinaire des évêques et l'Évêque Président ; ce Panel se charge de la majeure partie du travail. Les membres du DBB peuvent être nommés au Panel de conférence ou au Panel d'audience

Frais de réunion : Payés

Frais de déplacement : Payés

Autres informations : Le travail du DBB comporte d'importantes formalités administratives qui doivent être digérées/traitées

Résumé des attentes au niveau temps :

Réunions régulières : Une réunion en personne au début du triennat
Téléconférences

Travail individuel : Formalités administratives associées aux travaux du Conseil